

**Un bon voisinage :
tour d'horizon de la coopération interprovinciale
dans l'Ouest canadien, de 1990 à 2002**

Rapport dans le cadre du projet Bâtir l'Ouest de demain

**Lisa Fox
Stagiaire**

et

**Robert Roach
Analyste principal de la politique**

Janvier 2003



BÂTIR l'Ouest de demain

Le présent rapport fait partie du **projet Bâtir l'Ouest de demain** de Canada West Foundation, un projet de recherche et de consultation publique pluriannuel axé sur le positionnement stratégique de l'Ouest canadien au sein de l'économie mondiale.

Cinq priorités essentielles sont ressorties du processus de consultation et de la recherche, et elles fournissent un cadre à l'appui du projet :

- l'Ouest doit créer les outils pour attirer, conserver et accroître le **CAPITAL HUMAIN**;
- l'Ouest doit poursuivre sa **DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**;
- l'Ouest doit renforcer son **INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT**;
- l'Ouest doit promouvoir le caractère concurrentiel de ses **GRANDES VILLES** à l'échelle mondiale; et
- l'Ouest doit trouver de nouveaux moyens de favoriser la **COORDINATION RÉGIONALE**.

Pour se renseigner davantage sur le projet Bâtir l'Ouest de demain, prière de consulter le site Web de Canada West Foundation (www.cwf.ca).

Le présent rapport a été réalisé par deux membres du personnel de la Canada West Foundation : Lisa Fox, stagiaire, et Robert Roach, analyste principal de la politique. Les opinions qui y sont exprimées sont uniquement celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées, en totalité ou en partie, par les donateurs, les abonnés, les conseillers ou les membres du Conseil de la Canada West Foundation. Les fonds nécessaires à la réalisation du rapport ont été fournis par la Kahanoff Foundation et le gouvernement du Canada (Bureau du Conseil privé et Diversification de l'économie de l'Ouest).

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux fonctionnaires provinciaux qui, grâce à leur précieuse collaboration de même qu'à l'information et aux commentaires fournis, ont fait en sorte que le présent rapport puisse être produit.

Un comité consultatif a été mis sur pied au sein de la Canada West Foundation pour faciliter le déroulement du projet relatif à la coopération interprovinciale. Il réunissait les personnes suivantes : Brent Cotter (gouvernement de la Saskatchewan), John Courtney, Ph. D. (Université de la Saskatchewan), Jim Eldridge (gouvernement du Manitoba), Don Haney (gouvernement de la Colombie-Britannique), Peter Meekison, Ph. D. (Université de l'Alberta), Brant Popp (gouvernement du Canada) et Bruce Tait (gouvernement de l'Alberta). Les membres du comité consultatif ont joué un rôle clé dans la réalisation du projet, mais ils ne sont pas responsables des opinions que renferme le présent rapport, ni nécessairement d'accord avec celles-ci.

On peut utiliser ou reproduire gratuitement le rapport à des fins personnelles ou didactiques sans obtenir une autorisation officielle. Toutefois, il est interdit de reproduire ou de distribuer le rapport dans un but lucratif ou pour en tirer un avantage commercial.

1. INTRODUCTION

“ En coopérant encore plus étroitement, les gouvernements seront mieux en mesure de rationaliser les opérations, de réduire les coûts et de favoriser le développement économique. ”

– *Working Together: An Inventory of Intergovernmental Cooperation in Western Canada, 1980-1993*

Dans le cadre de son projet *Bâtir l'Ouest de demain*, la Canada West Foundation a tenu une série de consultations en 2001 auprès des Canadiens de l'Ouest sur les mesures à prendre pour assurer la prospérité à long terme des provinces de l'Ouest (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba).¹ Les personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'une collaboration accrue entre les quatre gouvernements provinciaux de l'Ouest constituait une condition indispensable à la prospérité à long terme de la région, autant à l'échelle nationale que sur la scène mondiale. Voilà qui atteste de la nécessité d'accroître les sources d'information et d'intensifier les discussions au sujet de la coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien.

Pour répondre à ce besoin manifeste, la Canada West Foundation a entrepris des recherches dans deux domaines connexes : 1) les avantages théoriques de la coopération interprovinciale dans l'Ouest (c'est-à-dire un examen des raisons pour lesquelles il est avantageux pour les provinces de l'Ouest de collaborer entre elles); 2) les exemples actuels de coopération entre les provinces de l'Ouest. Les fondements théoriques de la coopération sont exposés dans un rapport complémentaire, intitulé *Convergence des intérêts : arguments en faveur de la coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien* (Roach, 2003). Pour ce qui est du tour d'horizon des initiatives de coopération entre les provinces de l'Ouest depuis 1990, il fait l'objet du présent rapport.

Ce rapport, ayant pour titre *Un bon voisinage : tour d'horizon de la coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien, de 1990 à 2002*, constitue une précieuse source d'information pour les fonctionnaires, les responsables politiques, les analystes et les simples citoyens qui s'intéressent au contexte actuel des relations intergouvernementales, aux efforts déployés en vue d'une plus grande collaboration entre les provinces de l'Ouest, ainsi qu'aux avantages qui pourraient en découler. On y trouve un large éventail d'exemples de coopération interprovinciale, ainsi qu'une indication du degré appréciable de collaboration entre les provinces de l'Ouest en matière de politiques.

Des recherches plus poussées seront nécessaires afin de mieux comprendre ce qui a motivé les initiatives décrites dans *Un bon voisinage*, les résultats qu'elles ont permis d'atteindre, ainsi que les leçons qu'on peut en tirer relativement aux obstacles à une coopération interprovinciale fructueuse et aux stratégies gagnantes dans cet important secteur des politiques publiques. À ce titre, la présente liste d'initiatives de collaboration entre les provinces de l'Ouest établit les bases des nouvelles recherches à réaliser et d'une plus grande coopération interprovinciale.

Méthodologie

Le présent document renferme une liste d'initiatives en matière de politiques publiques qui ont été réalisées, de 1990 à 2002, grâce à la coopération de deux ou de plusieurs gouvernements provinciaux de l'Ouest canadien (y figurent aussi les initiatives amorcées avant 1990 et qui se sont poursuivies entre 1990 et 2002). Les initiatives pancanadiennes sont exclues de cette liste, sauf si elles ont d'abord commencé dans l'Ouest, si elles ont remplacé des initiatives de l'Ouest ou si elles sont nettement axées sur la

1. La Canada West Foundation a été l'hôte de cinq activités de consultation en avril et en mai 2001. La Table ronde des artisans de l'Ouest de demain a permis à plus de 60 leaders communautaires de discuter des aspirations et des objectifs régionaux en matière de politique. Cette rencontre a eu lieu à Calgary, sous la présidence de Peter Lougheed (ancien premier ministre de l'Alberta). Elle réunissait également Allan Blakeney (ancien premier ministre de la Saskatchewan), Gary Filmon (ancien premier ministre du Manitoba), Michael Harcourt (ancien premier ministre de la Colombie-Britannique) et Preston Manning (ancien chef de l'opposition officielle). Quatre consultations provinciales ont ensuite été tenues, à Edmonton, à Saskatoon, à Vancouver et à Winnipeg. Elles ont rassemblé plus de 250 leaders communautaires des quatre provinces de l'Ouest, à qui on a demandé de se reporter en 2020 et de réfléchir aux conditions essentielles à la prospérité régionale dans un climat mondial empreint d'une grande agitation.

coopération régionale. Ainsi, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) n'est pas inclus dans la liste, car il s'agit d'une initiative nationale plutôt que d'une initiative propre à la région de l'Ouest. Par contre, on retrouve dans la liste des ententes auxquelles sont associés des États américains ou des provinces d'autres régions du Canada, à la condition qu'au moins deux provinces de l'Ouest comptent aussi parmi les participants. Les ententes bilatérales entre une province de l'Ouest et une autre province, le gouvernement fédéral ou un gouvernement étranger n'apparaissent pas dans la liste.

Le tour d'horizon présenté dans les pages qui suivent a été établi au terme d'une enquête portant sur la coopération interprovinciale dans treize grands secteurs d'intervention en matière de politiques publiques :

- les affaires autochtones
- l'agriculture
- la culture et le tourisme
- l'éducation (de la maternelle à la 12^e année)
- l'éducation (postsecondaire)
- l'énergie
- l'environnement
- les finances
- la santé et les services sociaux
- la justice
- les sciences et la technologie
- le commerce (interprovincial et international)
- les transports

Ce tour d'horizon des initiatives de coopération se veut complet, mais les problèmes posés par l'examen de contextes politiques complexes et en constante évolution font en sorte que certaines initiatives existantes sont peut-être absentes de la liste. Des efforts particuliers ont été déployés afin de n'inclure dans la liste que les initiatives concrètes, impliquant un degré appréciable de coopération interprovinciale directe, plutôt que de tenter de dresser une liste exhaustive des discussions, des accords de financement, des réunions et des partenariats de toutes sortes entre les gouvernements des provinces de l'Ouest. Toutefois, dans les secteurs d'intervention ne faisant pas l'objet d'ententes intergouvernementales officielles, on a ajouté à la liste les rencontres tenues à intervalles réguliers, afin de donner un aperçu du degré de coopération interprovinciale.

Le présent tour d'horizon a été réalisé en trois étapes. Tout d'abord, en utilisant un relevé antérieur des initiatives de coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien (gouvernement de l'Alberta, 1993) comme point de départ, on a dressé une liste préliminaire d'ententes entre les provinces de l'Ouest en consultant également diverses sources complémentaires d'information, comme des sites Web et des rapports provinciaux, ainsi que des renseignements obtenus auprès de différents ministères provinciaux. Ensuite, on a soumis aux ministères provinciaux visés les sections de la liste préliminaire qui les concernaient directement, afin qu'ils en vérifient le contenu. En dernier lieu, on a mis à jour la liste des initiatives pour qu'elle reflète les modifications et les ajouts signalés par les ministères qui ont collaboré au processus de collecte de données.

2. BREF HISTORIQUE DE LA COOPÉRATION INTERPROVINCIALE DANS L'OUEST CANADIEN

“ Dans l'évolution des relations intergouvernementales au Canada, les rapports entre les provinces sont demeurés un secteur relativement peu exploité; ils ont évolué davantage à titre de complément aux négociations fédérales-provinciales que comme une composante distincte des relations intergouvernementales canadiennes. ”

– Roger Gibbins, *Regionalism: Territorial Politics in Canada and the United States*

Même s'il existe probablement une certaine forme de coopération entre les quatre provinces de l'Ouest depuis l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la fédération canadienne, en 1905, “ les liens interprovinciaux de nature non technique [avant 1960] étaient peu fréquents ” (Westmacott et Dore, 1977, p. 340). Lorsque les provinces entraient en contact les unes avec les autres, c'était dans le but de coordonner des “ offensives provinciales contre le gouvernement fédéral plutôt que de rechercher une coopération interprovinciale dans les champs de compétence provinciale ” (Gibbins, 1982, p. 93).

À mesure que les ordres de gouvernement fédéral et provincial ont élargi leurs rôles économiques et sociaux, au cours des années 1960 et 1970, le besoin ressenti par les provinces “ de procéder à des consultations avant que des lois fédérales ne soient adoptées dans les champs de compétence provinciale ou dans les champs de compétence fédérale ayant une incidence directe sur les provinces ” (Westmacott et Dore, 1977, p. 341) a suscité une intensification de l'interaction et de la coopération entre les provinces.

Au cours de cette période, deux tendances distinctes ont fait leur apparition en matière de coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien : 1) l'établissement de prises de position communes relativement aux questions fédérales-provinciales, en vue d'améliorer la position de négociation de la région par rapport au gouvernement fédéral et de faire mieux comprendre les préoccupations régionales (surtout dans le secteur du développement économique régional); et 2) la volonté de favoriser la coopération entre les provinces de l'Ouest dans les champs de compétence provinciale.² La première de ces tendances se manifeste de façon plus marquée, et elle est devenue le thème central des analyses théoriques portant sur les relations intergouvernementales. Les différends avec le gouvernement fédéral constituent un cri de ralliement politique pour les premiers ministres de l'Ouest canadien et ils font aussi l'objet d'une vaste couverture médiatique. La coopération intrarégionale, quant à elle, ne suscite pas le même degré d'intérêt politique ou d'attention de la part des médias. Par conséquent, la deuxième tendance, qui s'est pourtant traduite par de nombreuses initiatives de coopération entre les provinces de l'Ouest, est restée principalement dans l'ombre par rapport aux concessions mutuelles des relations fédérales-provinciales, aux efforts déployés en vue d'assurer à l'Ouest une meilleure place au sein de la fédération canadienne, ainsi qu'à la création et à l'administration de normes et de programmes nationaux. L'absence relative d'institutions régionales officielles capables de stimuler et de gérer la coopération interprovinciale au sein même de la région, plutôt que dans l'arène fédérale-provinciale, demeure un obstacle majeur à l'intensification des efforts dans ce domaine.

Le Conseil économique des Prairies, créé en 1965, constituait une tribune de haut niveau pour les discussions relatives à la coopération interprovinciale :

Initialement, le Conseil se réunissait chaque année pour favoriser l'échange d'information entre les trois provinces des Prairies. Ses membres étaient appelés à discuter, entre autres, de l'abolition des préférences provinciales pour les achats et les marchés publics, de l'utilisation du port de Churchill et de l'élimination des pratiques discriminatoires affectant le

2. Il est important de noter que cette coopération interprovinciale a été conçue, à l'origine, comme une collaboration entre les quatre provinces de l'Ouest, sans aucun but d'effritement des pouvoirs provinciaux ou d'unification. La coopération interprovinciale dans la région repose toujours sur la volonté des provinces de collaborer en tant qu'entités distinctes, plutôt que de former une seule province des Prairies ou de l'Ouest. Rien n'indique que ce principe de base est actuellement remplacé par une nouvelle vision.

camionnage interprovincial. Ils n'ont jamais tenté de définir de positions communes ni de faire valoir auprès du gouvernement fédéral un point de vue propre à l'« Ouest canadien » (Westmacott et Dore, 1977, p. 343).

Cette convergence des intérêts sur la région de l'Ouest s'est estompée à compter de 1968, pour faire place à une préoccupation marquée pour les relations fédérales-provinciales. Celle-ci s'est poursuivie après l'ajout de la Colombie-Britannique au rang des participants à la Conférence des premiers ministres de l'Ouest, qui a succédé au Conseil économique des Prairies en 1973. Puisque « la conférence fédérale-provinciale a fini par être considérée comme le moyen le plus efficace d'exprimer clairement les revendications de l'Ouest canadien au gouvernement fédéral » (Westmacott et Dore, 1977, p. 344), les rencontres des premiers ministres de l'Ouest servaient alors principalement de séances de planification en vue des réunions fédérales-provinciales.³ Comme le soutient Elton, « les conférences des premiers ministres de l'Ouest avaient principalement pour fonction, à l'époque, de fournir un mécanisme et une tribune pour coordonner les rapports des provinces de l'Ouest avec le gouvernement fédéral » (Elton, 1988, p. 352; voir aussi Tomblin, 1995, p. 133 et Gibbins, 1982, p. 93-94). La promesse initiale d'une plus grande coopération entre les provinces de l'Ouest a dû céder le pas à la nécessité de chercher des solutions aux doléances de longue date à l'égard du système fédéral et du gouvernement fédéral. La coopération entre les provinces de l'Ouest dans les champs de compétence provinciale n'est pas disparue du calendrier politique, mais elle a été reléguée à l'arrière-plan, les questions fédérales-provinciales retenant quant à elles toute l'attention.

L'intérêt suscité par les relations fédérales-provinciales s'est considérablement intensifié en 1973, lorsque l'administration Trudeau a décidé de tenir une Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest à Calgary. Les premiers ministres de l'Ouest y ont vu l'occasion de « faire front commun » contre Ottawa en définissant des positions régionales soutenues par la totalité des quatre provinces. Il s'agissait de « la première fois que le gouvernement fédéral engageait des discussions avec un regroupement régional de provinces affichant des positions communes sur un large éventail de questions » (Westmacott et Dore, 1977, p. 347). La déception des leaders de l'Ouest devant la réponse du gouvernement fédéral à leurs préoccupations, lors de cette conférence, combinée à l'intrusion de plus en plus grande du fédéral dans les champs de compétence provinciale, ont marqué le début d'une longue période de disputes entre le fédéral et les provinces, qui sont devenues le thème central des efforts de coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien. Comme l'explique Tomblin (1995, p. 132), « la tentative de Pierre Elliott Trudeau de susciter une approche plus intégrée à l'égard des préoccupations régionales a finalement fourni aux gouvernements des provinces de l'Ouest un instrument pour s'attaquer au gouvernement fédéral. »

La prépondérance des relations fédérales-provinciales dans la liste des priorités intergouvernementales a fait en sorte que la coopération déjà amorcée entre les provinces de l'Ouest dans les champs de compétence provinciale n'a pas obtenu l'attention qu'elle méritait – malgré l'existence d'un nombre considérable d'initiatives et d'ententes – de la part des responsables politiques, des analystes et de la population. Par conséquent, les possibilités de coopération additionnelle n'ont pas été exploitées avec la même énergie que l'ont été les relations avec le gouvernement fédéral. L'Ouest canadien a donc grand besoin d'une collaboration interprovinciale plus intense, d'initiatives plus audacieuses et de nouveaux mécanismes institutionnels pour encadrer la coopération au sein de la région.

3. L'établissement de positions propres à la région de l'Ouest canadien a été facilité par l'élection de quatre nouveaux gouvernements dans l'Ouest entre 1969 et 1972. Les premiers ministres nouvellement élus (Barrett, Loughheed, Blakeney et Schreyer) « ont manifesté une volonté plus grande que leurs prédécesseurs de mettre de côté les intérêts partisans et les différences au plan personnel dans l'espoir qu'une politique régionale [relativement aux questions fédérales-provinciales] puisse être élaborée » (Westmacott et Dore, 1977, p. 345-346).

3. TOUR D'HORIZON DE LA COOPÉRATION INTERPROVINCIALE DANS L'OUEST CANADIEN, DE 1990 À 2002

Secteur d'intervention : AFFAIRES AUTOCHTONES			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Groupe de travail chargé de l'information et de la coordination au sujet des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) dans les provinces de l'Ouest et les territoires	En décembre 2000, lors d'un forum d'orientation réunissant des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, il a été question de la coordination des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et des ententes sur le développement du marché du travail. Les sous-ministres provinciaux et territoriaux ont convenu d'axer les discussions futures sur les provinces de l'Ouest et les territoires. DRHC a accepté de faciliter la coordination à l'échelle provinciale et territoriale.	Initiative courante depuis 2001	Provinces de l'Ouest, territoires, Nouveau-Brunswick et gouvernement fédéral (DRHC)
Réunion des ministres et des sous-ministres responsables des Affaires autochtones dans les provinces de l'Ouest et les territoires	Les ministres chargés des Affaires autochtones dans les provinces de l'Ouest et les territoires se sont réunis une première fois en mai 2002, et de nouveau en juillet 2002.	Initiative courante depuis 2002	Provinces de l'Ouest et territoires
Sommet des entreprises autochtones dans les provinces de l'Ouest et les territoires	Un sommet réunissant des entreprises autochtones sera organisé par les provinces de l'Ouest et les territoires afin de favoriser une participation accrue des Autochtones sur la scène économique.	2003	Provinces de l'Ouest et territoires
Secteur d'intervention : AGRICULTURE			
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan sur l'inspection du bétail	Cette entente assure l'harmonisation des services d'inspection du bétail.	Entente en vigueur depuis 1982 (une nouvelle entente a été conclue en 1999; elle prendra fin en août 2003)	Alberta (Services d'identification du bétail) et Saskatchewan
Réunion annuelle de représentants des commissions des droits de surface en C.-B., en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba	Ces réunions informelles permettent aux représentants des commissions de discuter des problèmes relatifs aux lois sur les droits de surface dans chacune des provinces et de chercher des solutions à ces problèmes.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Association of Western Applied Research Institutions (AWARI)	L'AWARI s'occupe de l'acquisition, de la mise au point et du transfert de technologies et d'information dans le but d'accroître le potentiel, la qualité, la diversité et la facilité de commercialisation de différents produits. Elle regroupe notamment les établissements de recherche appliquée suivants : le BC Food Technology Centre; l'Alberta Food Processing Development Centre; le Centre de développement de l'industrie alimentaire de la Saskatchewan, la Société de l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents de la Saskatchewan et le Centre de développement des produits alimentaires du Manitoba.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest (la participation du Manitoba est assurée par de fréquents contacts informels avec les autres provinces de l'Ouest)
Projet relatif aux dépenses des familles agricoles (FAMEX)	Ce projet de recherche coopérative est réalisé par Alberta Agriculture, Agriculture Manitoba, l'Université du Manitoba et l'Université de l'Alberta.	Initiative courante	Alberta et Manitoba
Programme de garantie de prêts pour les associations d'engraisateurs de bétail	La collaboration entre les gouvernements de l'Alberta et de la C.-B. permet aux membres des associations d'engraisateurs de détail de la C.-B. de profiter plus facilement des programmes d'assurance et de cautionnement pour le bétail de l'Alberta Cattle Feeders' Association.	Initiative courante	Alberta et C.-B.
Réglementation interprovinciale des produits laitiers	Un accord négocié permet la libre circulation du lait frais emballé et du lait cru entre les provinces.	Initiative courante	Alberta, C.-B. et Saskatchewan

Secteur d'intervention : AGRICULTURE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Politique relative au déplacement des abeilles entre les provinces	Cette politique définit, aux fins de la lutte antiparasitaire, dans quelles conditions les abeilles peuvent être déplacées d'une province à l'autre.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Mise au point conjointe de modèles d'auto-évaluation pour les directeurs d'exploitation agricole	Un groupe informel d'évaluation de directeurs d'exploitation agricole, composé de représentants de gouvernements, d'établissements d'enseignement postsecondaire et du secteur privé, se rencontre pour échanger de l'information.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest, établissements d'enseignement postsecondaire et secteur privé
Études conjointes portant sur les conditions économiques des cultures agricoles	Des fonctionnaires de différents services de l'agriculture dans l'Ouest collaborent à la mise en œuvre de programmes d'analyses et de rapports pour diverses études provinciales liées à l'agriculture.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Campagnes conjointes de promotion dans l'Ouest	Des accords de coopération ont été conclus afin d'assurer la promotion conjointe de manifestations agricoles à caractère local.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Entente entre le Manitoba et la Saskatchewan sur l'inspection du bétail	Grâce à cette entente, des services d'inspection sont fournis aux éleveurs de la Saskatchewan qui conduisent leur bétail à des marchés aux enchères au Manitoba.	Entente en vigueur depuis 1996	Manitoba et Saskatchewan
Protocole d'entente (PE) avec l'Institut de machinerie agricole des Prairies (IMAP)	L'IMAP exploite des stations où l'on teste de la machinerie agricole. Il a été fondé en 1974 par les trois provinces des Prairies dans le but d'éviter le chevauchement des services de soutien pour la recherche, le développement et les essais relatifs à l'équipement agricole. L'Alberta s'est retirée de l'Institut en 1988, mais elle s'assure d'une coordination permanente grâce à un PE.	Entente en vigueur depuis 1974 (dernier PE signé en 2000)	Manitoba et Saskatchewan (Alberta jusqu'en 1988)
Conférence réunissant des producteurs agricoles des plaines du Nord	Cette conférence permet à des représentants gouvernementaux et à des producteurs agricoles de discuter, entre autres, de politiques, de solutions à différents problèmes et de la sensibilisation au commerce transfrontalier.	Initiative courante	Manitoba, Saskatchewan, Minnesota, Dakota du Nord et Dakota du Sud
Ateliers périodiques sur l'empiètement des trembles et des broussailles	Cette initiative conjointe vise à résoudre le problème posé par l'empiètement des trembles et des broussailles sur les pâturages et les prairies de fauche.	Initiative courante depuis 2001	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Lettres d'entente entre les provinces des Prairies au sujet du développement des productions animales et du traitement du fumier	Ces lettres d'entente favorisent la coopération et le partage d'information au sujet du développement des productions animales et du traitement du fumier.	Initiative courante	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Partage d'analyses de marchés	Des analystes de marchés des quatre provinces de l'Ouest prennent la parole lors de réunions et de conférences tenues dans d'autres provinces. Des publications sont aussi partagées.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Partage de documents de vulgarisation sur la conservation des sols	Un protocole d'entente entre l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral assure le partage d'information sur la conservation des sols.	Protocole d'entente en vigueur jusqu'au 31 mars 2003 (le Manitoba souhaite son renouvellement)	Alberta, Manitoba, Saskatchewan et gouvernement fédéral
Filets de sécurité pour les agriculteurs de l'Ouest	À la Conférence annuelle des ministres de l'Agriculture tenue en 1993, les ministres des provinces de l'Ouest ont convenu d'étudier une approche commune pour la région relativement aux filets de sécurité agricole.	1993	Provinces de l'Ouest

Secteur d'intervention : AGRICULTURE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Western Association of State Departments of Agriculture (WASDA)	La WASDA défend les intérêts des départements de l'Agriculture de douze États de l'Ouest américain. Elle représente aussi l'Alberta et la C.-B. à titre de membres affiliés canadiens.	Initiative courante	Alberta, C.-B. et États de l'Ouest américain
Groupe de recherche dans l'Ouest canadien sur la conservation prolongée de la viande et de produits à base de viande	Ce groupe de recherche a pour mandat de mettre au point et d'évaluer des méthodes permettant de prolonger la durée de conservation de la viande fraîche. Il réunit des représentants d'Agriculture Canada, de l'Université de la Saskatchewan et du Food Processing Centre, qui relève d'Alberta Agriculture, Food and Rural Development.	Initiative courante	Alberta et Saskatchewan
Western Farm Management Extension Committee	Ce groupe informel composé de différents représentants offre une tribune pour l'échange d'information sur la gestion agricole, dans une optique de vulgarisation.	Initiative courante (le comité s'est réuni une fois au cours de chacune des trois dernières années, après une période d'inactivité)	Provinces de l'Ouest et Ontario
Bassin laitier dans l'Ouest	Cette mise en commun du lait permet aux transformateurs de rationaliser les usines de traitement sans affecter le revenu des producteurs dans d'autres provinces. (Les transferts d'exploitations agricoles en totalité sont possibles entre toutes les provinces de l'Ouest, à l'exception du Manitoba.)	Initiative courante depuis 1997	Provinces de l'Ouest
Protocole d'entente entre les provinces de l'Ouest sur le développement rural	Cette entente favorise le partage d'information, l'établissement de liens électroniques pour le partage d'information, la collaboration en vue du perfectionnement du personnel, le partage du personnel, les interactions entre les leaders communautaires, ainsi que la mise au point d'un programme d'éducation pour le développement des collectivités.	Entente en vigueur depuis 1991	Provinces de l'Ouest
Secteur d'intervention : CULTURE ET TOURISME			
Entente relative aux prix décernés par la Prairie Music Alliance	Cette entente assure un financement à la Prairie Music Alliance.	Entente en vigueur de 2001 à 2004	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la C.-B. au sujet de la propriété et de la répartition de moules et de spécimens de traces de dinosaures recueillis dans la région du canyon de Peace River	Cette entente détermine à qui appartiennent les moules et les spécimens de traces de dinosaures et la façon dont ils doivent être répartis entre les musées provinciaux de l'Alberta et de la C.-B.	Entente en vigueur depuis 1978	Alberta et C.-B.
Jeux d'hiver de l'Arctique	Cette manifestation sportive, qui compte de nombreuses épreuves, réunit des compétiteurs du nord de l'Alberta, des T.N.-O., du Yukon, de l'Alaska, du Groenland et de la Russie.	Manifestation courante (Jeux tenus tous les deux ans)	Alberta, T.N.-O., Yukon, Alaska, Groenland et Russie
Coopération en matière de commercialisation du tourisme	Les ministres du Tourisme ont signé un protocole d'entente ayant pour objectifs de définir les points de convergence entre les différents marchés touristiques de l'Ouest et de concevoir des activités conjointes de commercialisation. Les programmes de coopération ont pris fin au milieu des années 1990, en raison de la restructuration des organismes provinciaux de tourisme. Les provinces et les territoires continuent de collaborer à des projets ponctuels, dans des secteurs où ils ont des intérêts communs.	Entente en vigueur de 1990 jusqu'au milieu des années 1990 (adhésion des territoires à l'entente en 1991)	Provinces de l'Ouest et territoires
Accords de prêts entre bibliothèques	L'Alberta a conclu des accords de prêts entre bibliothèques avec le Manitoba, la Saskatchewan, les T.N.-O. et le Yukon. Ces accords portent sur l'acquisition et la conservation de ressources documentaires qui circulent peu et qui sont destinées à une utilisation conjointe.	Accords en vigueur depuis 1982 (T.N.-O. - 1982; Saskatchewan - 1983; Manitoba - 1984; Yukon - 1990)	Alberta, Manitoba, Saskatchewan, T.N.-O. et Yukon

Secteur d'intervention : CULTURE ET TOURISME			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Coopération entre le Manitoba et la Saskatchewan en matière de tourisme	Le Manitoba et la Saskatchewan collaborent en ce qui a trait à la commercialisation du tourisme à l'étranger et au partage de données résultant de recherches dans le domaine du tourisme.	Initiative courante	Manitoba et Saskatchewan
Foire commerciale " inversée " (axée sur la recherche de fournisseurs)	Les deux provinces unissent leurs efforts pour rejoindre de façon ciblée les voyageurs et les grossistes étrangers qui manifestent de l'intérêt pour l'organisation de voyages à forfait dans l'Ouest canadien.	Initiative courante	Alberta et C.-B.
Guide sur l'industrie touristique	Les ministères du Tourisme de l'Alberta et de la C.-B. ont publié conjointement un guide sur l'industrie touristique dans les deux provinces.	1993	Alberta et C.-B.
Jeux Western Canada	Ces Jeux, qui ne font l'objet d'aucune entente officielle, ont été instaurés dans le but de doter les provinces de l'Ouest et les territoires d'une compétition sportive de plus haut calibre, d'améliorer les installations sportives et de promouvoir le bénévolat.	Manifestation courante depuis 1975 (Jeux tenus tous les quatre ans)	Provinces de l'Ouest et territoires
Protocole d'entente entre les provinces de l'Ouest sur la recherche en matière de tourisme	Cette entente porte sur la coordination d'activités de recherche. Un comité, composé de chercheurs chevronnés au sein des administrations provinciales et territoriales, formule des recommandations sur les projets de recherche à réaliser et échange des données de recherche sur des sujets d'intérêt commun.	Entente en vigueur jusqu'à la fin des années 1990 (remplacée par une initiative nationale)	Provinces de l'Ouest (maintenant une initiative nationale)
Protocole d'entente entre les provinces de l'Ouest et les territoires au sujet des normes et de la reconnaissance professionnelle au sein de l'industrie touristique	Cette entente a facilité l'établissement et l'élaboration de normes axées sur les compétences pour diverses catégories de professions dans l'industrie touristique, la validation à l'échelle interprovinciale et la reconnaissance du travail réalisé dans chaque province relativement à la sensibilisation aux carrières dans le domaine du tourisme. Un groupe de travail a été chargé de coordonner un projet de coopération, d'une durée de trois ans, portant sur les normes et la reconnaissance professionnelle. (L'Alberta a transféré cette responsabilité au Alberta Tourism Education Council [ATEC] en 1994.)	Entente en vigueur de 1990 à 1994	Provinces de l'Ouest et territoires
Secteur d'intervention : ÉDUCATION (de la maternelle à la 12^e année)			
Entente entre l'Alberta, la Saskatchewan et les T.N.-O. afin que des élèves de la Saskatchewan et des T.N.-O. puissent fréquenter l'Alberta School for the Deaf	En vertu de ce partenariat conclu avec la Saskatchewan et les T.N.-O., jusqu'à onze élèves de la Saskatchewan et un élève des T.N.-O. ont pu bénéficier du programme spécial d'éducation en Alberta. La Saskatchewan et les T.N.-O. ont remboursé à l'Alberta les dépenses engagées à cette fin.	Entente signée en 1991 (maintenant expirée)	Alberta, Saskatchewan et T.N.-O.
Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien (ententes particulières décrites ci-dessous)	Le Protocole favorise la collaboration entre les ministres de l'Éducation des provinces de l'Ouest et des territoires relativement à la politique en matière d'éducation pour les élèves de la maternelle à la 12 ^e année. Cette collaboration touche les huit domaines suivants : le programme d'études en langue anglaise, le programme d'études en langue française, le programme d'études en langues autres que l'anglais ou le français, l'apprentissage à distance et les technologies connexes, l'adaptation scolaire, l'évaluation des élèves et les normes de rendement, l'éducation des Autochtones, ainsi que la formation et l'accréditation des enseignants. Des groupes de travail, dirigés par une province ou un territoire en particulier, se penchent sur différents aspects des programmes d'études et d'autres sujets d'intérêt commun qui pourraient faire l'objet d'une collaboration concernant l'éducation de base (de la maternelle à la 12 ^e année).	Collaboration depuis 1993	Provinces de l'Ouest et territoires

Secteur d'intervention : ÉDUCATION (de la maternelle à la 12^e année)			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Groupe de travail chargé de définir une charte de l'apprentissage en ligne	La charte de l'apprentissage en ligne favorise la collaboration entre les provinces de l'Ouest et les territoires relativement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'échange de ressources destinées à l'apprentissage en ligne et de technologies connexes. L'accent y est mis sur les ressources numériques partagées et les cours virtuels, les normes d'interopérabilité du matériel accessible sur le Web et la création de logothèques de référence pour les ressources éducatives. Cette charte remplace le protocole d'entente initial sur l'apprentissage à distance et les technologies connexes.	Charte existant depuis 2002	Provinces de l'Ouest et territoires
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun des programmes d'études axés sur la culture et les langues autochtones, de la maternelle à la 12 ^e année	Ce cadre commun se veut un document de soutien pour les établissements d'enseignement ou les régions des provinces de l'Ouest et des territoires qui souhaitent se doter de programmes d'études, de ressources ou de stratégies d'apprentissage axés sur les langues autochtones. On a commencé à définir ce cadre commun en 1996, et il a été terminé en 2000.	Cadre commun existant depuis 2000	Provinces de l'Ouest et territoires
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun pour les programmes bilingues en langues internationales, de la maternelle à la 12 ^e année	L'expression " programmes bilingues en langues internationales " désigne des programmes d'immersion partielle où les langues d'enseignement sont l'anglais et une deuxième langue " internationale " (c'est-à-dire une langue autre que le français ou une langue parlée par l'un des peuples autochtones du Canada).	Cadre commun existant depuis 1999	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun des programmes d'études d'anglais langue maternelle, de la maternelle à la 12 ^e année	Ce cadre commun a été élaboré par les ministères de l'Éducation, en collaboration avec des enseignants et d'autres éducateurs. Les provinces et les territoires étaient d'avis que ce cadre commun augmenterait l'uniformité des programmes d'études et faciliterait la mobilité des élèves.	Cadre commun existant depuis 1998	Provinces de l'Ouest et territoires
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun des programmes d'études pour les langues internationales, de la maternelle à la 12 ^e année	Ce cadre commun vise à faciliter l'établissement de programmes d'études comportant des cours de langues internationales (c'est-à-dire de langues autres que l'anglais, le français ou les langues des peuples autochtones du Canada). Ces cours se distinguent des programmes bilingues ou des programmes d'immersion, dans lesquels la langue d'enseignement est non seulement une matière en soi, mais aussi la langue utilisée pour enseigner d'autres matières.	Cadre commun existant depuis 2000	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun des programmes d'études de mathématiques, de la maternelle à la 12 ^e année	Le cadre commun des programmes d'études de mathématiques a été le premier projet réalisé conjointement dans le cadre du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien. Ce cadre a été défini par les ministères de l'Éducation des provinces de l'Ouest et des territoires, en collaboration avec des enseignants et d'autres intervenants. On y fait notamment état de la philosophie relative à l'apprentissage des mathématiques et des résultats généraux et spécifiques d'apprentissage, illustrés d'exemples. Il incombe à chaque province ou territoire de déterminer à quel moment et de quelle façon le cadre commun est appliqué.	Cadre commun existant depuis 1995 (de la maternelle à la 9 ^e année) et depuis 1996 (de la 10 ^e année à la 12 ^e année)	Provinces de l'Ouest et territoires
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Cadre commun des programmes d'études pour les études sociales, de la maternelle à la 12 ^e année	Des représentants francophones et autochtones ont participé à l'établissement du cadre commun des programmes d'études pour les études sociales. Ce cadre commun existait en 2000 pour les niveaux allant de la maternelle à la 9 ^e année. La C.-B. et l'Alberta n'ont pas accepté le cadre commun.	Cadre commun existant depuis 1999 (de la maternelle à la 9 ^e année) et depuis 2002 (de la 10 ^e année à la 12 ^e année)	Manitoba, Saskatchewan et territoires
<i>Protocole de l'Ouest canadien :</i> Entente conclue par le groupe de travail au sujet de l'adaptation scolaire	Les responsables de l'adaptation scolaire dans le cadre du Protocole de l'Ouest canadien ont convenu de tenir à jour un répertoire des ressources produites par les provinces de l'Ouest et les territoires (sur le site Web du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan) et de développer des ressources éducatives pour aider les enseignants en adaptation scolaire à favoriser l'intégration des élèves à tous les niveaux et dans tous les programmes d'études.	Entente en vigueur depuis 1997	Provinces de l'Ouest et territoires

Secteur d'intervention : ÉDUCATION (postsecondaire)			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Ententes de partage des coûts entre la C.-B. et l'Alberta, et entre la C.-B. et la Saskatchewan, pour les études en prothétique et en orthétique	La C.-B., l'Alberta et la Saskatchewan financent conjointement le programme de formation technique en prothétique et en orthétique offert par le British Columbia Institute of Technology (BCIT).	Ententes existant depuis 1986 (entente actuelle en vigueur jusqu'en juin 2004)	Ententes individuelles négociées par la C.-B. (BCIT), l'Alberta et la Saskatchewan
Entente entre l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan au sujet de la formation technique en médecine nucléaire au SAIT, à Calgary	Cette entente permet à un certain nombre d'étudiants du Manitoba et de la Saskatchewan de suivre le programme d'études du Southern Alberta Institute of Technology (SAIT). La Saskatchewan et le Manitoba remboursent les frais engagés à l'Alberta.	Entente en vigueur depuis 1993 (AB et MB) et depuis 2001 (AB et SK)	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Protocole d'entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet du Lakeland College	Le Lakeland College (Alberta) dessert la région de Lakeland, dans le nord-ouest de la Saskatchewan et le nord-est de l'Alberta. Il accueille des résidents de la Saskatchewan en échange d'une contribution financière versée par la Saskatchewan. Cette entente se poursuivra jusqu'à ce que l'une ou l'autre partie y mette fin.	Entente en vigueur (signée en 1982, et de nouveau en 1999)	Alberta et Saskatchewan
Entente de partage des coûts entre l'Alberta et la Saskatchewan pour la formation en ergothérapie à l'Université de l'Alberta, à Edmonton	Chaque année, l'Université de l'Alberta accepte jusqu'à 15 étudiants à temps plein venant de la Saskatchewan dans la première année du programme d'ergothérapie. La Saskatchewan assume les frais engagés pour l'élargissement du programme afin que ses résidents puissent être accueillis. On ne tient pas compte des étudiants de la Saskatchewan dans les contingents fixés pour l'Alberta.	Entente en vigueur depuis 1978	Alberta et Saskatchewan
Entente de partage des coûts entre l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba pour la formation technique en denturologie au NAIT, à Edmonton	Cette entente permet à un certain nombre d'étudiants du Manitoba et de la Saskatchewan de suivre le programme de denturologie (formation de prothésistes dentaires) au Northern Alberta Institute of Technology (NAIT). La Saskatchewan et le Manitoba remboursent les frais engagés à l'Alberta.	Entente en vigueur	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Ententes (informelles) au sujet de la formation en apprentissage	Les provinces de l'Ouest accueillent des résidents d'autres provinces ou territoires qui ne peuvent recevoir une formation technique dans la province ou le territoire qu'ils habitent. C'est notamment le cas du programme offert en Alberta et en Saskatchewan pour la formation de mécaniciens d'appareils industriels.	Ententes en vigueur	Provinces de l'Ouest et territoires
Entente relative au International Qualifications Assessment Service (IQAS)	Grâce à cette entente, les résidents de la Saskatchewan peuvent bénéficier du service d'évaluation des qualifications obtenues à l'étranger offert par l'IQAS, en Alberta. La Saskatchewan assume les frais de base pour la prestation de ce service, et les personnes qui y ont recours acquittent eux-mêmes, auprès de l'IQAS, les frais des évaluations proprement dites.	Entente en vigueur depuis 1995 (renouvelée tous les trois ans)	Alberta et Saskatchewan
Entente entre le Manitoba et la Saskatchewan au sujet de la formation en ergothérapie à l'Université du Manitoba	Ce partenariat entre le Manitoba et la Saskatchewan permet à un certain nombre d'étudiants de la Saskatchewan de suivre le programme de formation offert à Winnipeg. La Saskatchewan rembourse au Manitoba les frais engagés à cette fin.	Entente en vigueur (plus récente entente signée en 1999, pour une période de trois ans)	Manitoba et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la formation en inhalothérapie au SAIT, à Calgary	Grâce à ce partenariat entre l'Alberta et la Saskatchewan, un certain nombre d'étudiants de la Saskatchewan peuvent suivre le programme d'inhalothérapie au Southern Alberta Institute of Technology. La Saskatchewan rembourse à l'Alberta les frais engagés à cette fin.	Entente conclue pour 2000-2001 (d'une durée de cinq ans)	Alberta et Saskatchewan
Entente relative au Western College of Veterinary Medicine de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon	L'Alberta, la C.-B., le Manitoba, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont convenu que le collège de médecine vétérinaire serait le seul du genre dans l'Ouest canadien. Les étudiants sont admis au programme de premier cycle selon un système de contingentement.	Entente en vigueur depuis 1964 (entente actuelle en vigueur de 2002 à 2007)	Provinces de l'Ouest, Université de la Saskatchewan et gouvernement fédéral

Secteur d'intervention : ÉNERGIE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet d'une usine de valorisation du pétrole lourd	En 1988, l'Alberta et la Saskatchewan ont conclu une entente avec la société Husky Oil relativement au financement, à la construction et à l'exploitation d'une usine de valorisation du pétrole lourd près de Lloydminster, en Saskatchewan. L'usine a vu le jour en décembre 1992.	Entente en vigueur de 1988 à 1992	Alberta et Saskatchewan
Groupe sur l'avenir de la technologie écologique liée aux hydrocarbures	Ce groupe a pour mandat d'établir et de promouvoir un plan d'action sur les technologies de transformation qui aura pour effet de rompre le lien entre les hydrocarbures et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de modifier les perceptions à l'égard du maintien des combustibles fossiles dans un monde où des restrictions sont imposées relativement au carbone.	Initiative courante depuis 2002	Alberta, C.-B., Saskatchewan et gouvernement fédéral
Protocoles de gestion pour l'entreposage géologique du dioxyde de carbone au Canada	Ces protocoles visent à doter les provinces d'un cadre stratégique pour la gestion et la réglementation de l'entreposage du dioxyde de carbone.	Protocoles en vigueur depuis 2002	Alberta, C.-B., Saskatchewan, gouvernement fédéral, secteur privé et milieu de l'enseignement
Protocole d'entente au sujet des règlements et des politiques concernant les opérations sismiques et la perforation des puits de pétrole	Cette entente a pour but de favoriser la coopération au sujet des règlements et des politiques concernant les opérations sismiques, ainsi que la dynamite et les explosifs utilisés pour la perforation des puits de pétrole.	Entente en vigueur depuis 1997	Provinces de l'Ouest et territoires
Groupe de travail sur l'énergie - Pacific NorthWest Economic Region (PNWER)	Le partenariat PNWER s'est donné pour mission de favoriser le développement économique durable dans l'ensemble de la région du Nord-Ouest, en bordure du Pacifique. Le groupe de travail sur l'énergie a été mis sur pied en 2001, lors d'une réunion de la PNWER. Il est chargé d'étudier la possibilité d'établir une stratégie régionale en matière d'énergie susceptible de promouvoir la coopération entre les milieux intéressés au Canada et aux États-Unis. Le groupe de travail est composé de représentants des gouvernements, de législateurs et de chefs de file de l'industrie. Sa deuxième tâche importante consiste à rechercher de nouvelles technologies de production d'énergie " distributive ", pour favoriser ainsi les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.	Initiative courante depuis 2001	Alberta, C.-B., Yukon, Alaska, Idaho, Montana, Oregon et Washington
Échange de données aux fins de la réglementation	L'Alberta, la C.-B., la Saskatchewan et des membres de l'industrie pétrolière et gazière ont uni leurs efforts pour simplifier, rationaliser et normaliser les données relatives au pétrole et au gaz, ainsi que pour favoriser leur transfert électronique. (L'Office national de l'énergie a encouragé les provinces à adopter un ensemble commun de données en format électronique.)	Initiative régionale de 1993 à 1995 (initiative nationale depuis 1995)	Alberta, C.-B. et Saskatchewan
Western Electricity Coordinating Council (WECC)	Ce conseil établit des normes de fiabilité en matière d'électricité et fournit une tribune pour le règlement des différends.	Conseil existant depuis 2002	Alberta, C.-B. et États américains
Western Interstate Energy Board (WIEB)	La WIEB est une commission de l'énergie représentant 12 États de l'Ouest américain et trois provinces de l'Ouest canadien (l'Alberta, la C.-B. et la Saskatchewan). Elle a pour mandat de fournir à ses membres les instruments et le cadre d'action nécessaires à une coopération visant à " renforcer l'économie de l'Ouest et assurer le bien-être des habitants de la région ". Elle constitue l'organisme d'exécution en matière d'énergie de la Western Governor's Association, et la majorité de ses activités sont réalisées par l'intermédiaire de comités.	Organisme existant depuis 1991	Alberta, C.-B., Saskatchewan et 12 États de l'Ouest américain

Secteur d'intervention : ENVIRONNEMENT			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Entente entre l'Alberta et la C.-B. au sujet du barrage Bennet et de la rivière de la Paix	Un groupe de travail a été chargé d'étudier et de recommander des mesures visant à empêcher que des embâcles ne provoquent des inondations dans la ville de Peace River et à d'autres endroits le long de la rivière de la Paix.	Entente en vigueur depuis 1974	Alberta et C.-B.
Accord cadre sur la répartition des eaux conclu entre l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le gouvernement fédéral et Commission des eaux des provinces des Prairies	La Commission des eaux des provinces des Prairies (CEPP) a pour mandat de gérer les engagements pris au titre de l'Accord cadre en ce qui a trait aux cours d'eau se déversant en direction est. Ses membres se rencontrent à intervalles réguliers pour étudier diverses questions d'intérêt commun et s'assurer que les exigences qualitatives et quantitatives sont respectées. Elle dispose également d'un réseau de communications pour les situations d'urgence ou les déversements de polluants, et elle compte plusieurs comités qui se réunissent fréquemment. (Il existe aussi un accord auxiliaire entre l'Alberta, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral.)	Accord cadre en vigueur depuis 1969	Alberta, Manitoba, Saskatchewan et gouvernement fédéral
Entente entre l'Alberta, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral au sujet du delta des rivières de la Paix et Athabasca	L'Alberta, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont mis sur pied le Comité d'aménagement du delta des rivières de la Paix et Athabasca, chargé de surveiller les barrages de régulation dans le delta.	Entente en vigueur (signée en 1974 et en 1986)	Alberta, Saskatchewan et gouvernement fédéral
Protocole d'entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet des parcs interprovinciaux	Cette entente vise à accroître la coopération entre les deux provinces en faisant en sorte que les parcs contigus à leur frontière commune soient déclarés "interprovinciaux". Dans le cas d'un parc interprovincial, les deux provinces unissent leurs efforts pour la protection et l'aménagement des ressources naturelles, la promotion et la mise en valeur du parc, les installations et les services destinés aux visiteurs, ainsi que les possibilités de formation conjointe. (Seul Cypress Hills a été désigné comme parc interprovincial.)	Entente en vigueur depuis 1992	Alberta et Saskatchewan
Protocole d'entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la gestion des retombées acides	Les deux provinces s'engagent à coopérer pour la gestion des retombées acides, en se fixant des objectifs communs, en délimitant les secteurs de collaboration, en définissant les principes devant régir leurs efforts conjoints, ainsi qu'en établissant un mécanisme de coopération.	Entente en vigueur de 2001 à 2007	Alberta et Saskatchewan
Plan de soutien de l'Alberta en cas de tremblement de terre catastrophique en C.-B.	Le gouvernement fédéral et l'Alberta disposent d'un plan commun pour la coordination des mesures de sauvetage dans l'éventualité d'un tremblement de terre catastrophique en C.-B. Ce plan s'harmonise avec le Plan national de soutien en cas de tremblement de terre et le Plan d'intervention de la C.-B. pour faire face à un tremblement de terre.	Initiative courante	Alberta, C.-B. et gouvernement fédéral
Ententes relatives aux feux de forêt dans les zones frontalières (entre l'Alberta et la C.-B., l'Alberta et la Saskatchewan, l'Alberta et les T.N.-O.)	Trois provinces de l'Ouest et les T.N.-O. ont convenu de collaborer pour combattre les feux de forêt survenant à l'intérieur d'une zone précise de part et d'autre des frontières visées par les ententes. Ces ententes comportent des clauses relatives au partage des ressources et des coûts pour la lutte contre les incendies. Les provinces de l'Ouest ont aussi convenu de s'entraider pour combattre de graves feux de forêt et porter assistance à d'autres pays, comme les États-Unis et le Mexique.	Ententes en vigueur depuis les années 1980	Alberta et C.-B.; Alberta et Saskatchewan; Alberta et T.N.-O.
Entente entre le gouvernement fédéral, l'Alberta et les T.N.-O. au sujet de l'étude relative aux rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves (Phase 11- études techniques)	Cette étude, financée conjointement par le gouvernement fédéral et l'Alberta, visait à recueillir des données complètes au sujet des effets du développement sur les rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves.	Entente en vigueur de 1991 à 1995	Alberta et gouvernement fédéral (cosignataires : T.N.-O.; observateurs : C.-B. et Saskatchewan)

Secteur d'intervention : ENVIRONNEMENT			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Préparation aux situations d'urgence	L'Alberta et la C.-B. disposent toutes les deux d'installations destinées à la préparation aux situations d'urgence, et elles ont offert aux provinces et aux territoires voisins de partager le matériel et les sites utilisés pour les cours de formation. Des exercices transfrontaliers ont aussi été réalisés.	Initiative courante	Alberta et C.-B.
Coopération environnementale	Le Manitoba et la Saskatchewan ont convenu de coopérer en matière de protection de l'environnement. L'accord qu'ils ont conclu portait, entre autres, sur les points suivants : la qualité de l'environnement (caractéristiques biologiques, chimiques et physiques), les émissions et les rejets de déchets qui nuisent à l'autre partie, l'échange d'information sur les déchets dangereux, les accidents écologiques et les mesures correctives.	Coopération ayant pris fin en 2002	Manitoba et Saskatchewan
Initiatives touchant les géosciences	Les provinces de l'Ouest échangent des données en vue de l'établissement d'un atlas géologique du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, en collaboration avec la Commission géologique du Canada. Elles collaborent dans un certain nombre de domaines, dont l'uniformisation des symboles cartographiques et l'élaboration de stratégies nationales. Elles siègent aussi à un comité chargé du mode de tenure des terrains pétroliers, afin que toutes les provinces productrices puissent traiter de façon plus uniforme avec les membres de l'industrie.	Initiatives courantes	Provinces de l'Ouest
Entente-cadre sur les eaux transfrontalières du bassin du Mackenzie	Cette entente-cadre définit des principes communs pour la cogestion de l'écosystème aquatique du bassin, établit un mécanisme administratif pour faciliter l'application de ces principes, et prévoit des ententes bilatérales de gestion des eaux transfrontalières entre les provinces et les territoires voisins.	Entente-cadre en vigueur depuis 1977	Alberta, C.-B., Saskatchewan et territoires
Protocole d'entente au sujet d'études techniques relatives au delta des rivières de la Paix et Athabasca	L'Alberta, la C.-B., la Première nation des Chipewyans d'Athabasca, l'Association des Métis de Fort Chipewyan et la Première nation crie Mikisew ont signé le protocole d'entente pour intervenir concrètement face aux préoccupations suscitées par les changements dans l'ampleur et la fréquence des fluctuations du niveau d'eau de la rivière de la Paix. Les parties ont convenu de réaliser un programme d'études techniques d'une durée de trois ans, au coût d'un million de dollars, dans le but de définir un plan de gestion de l'écosystème du delta des rivières de la Paix et Athabasca.	Entente en vigueur de 1993 à 1995	Alberta, C.-B. et groupes autochtones
Collectif des Prairies pour la recherche en adaptation	Ce réseau de recherche interdisciplinaire a pour mandat de comprendre les effets possibles du changement climatique sur les provinces des Prairies.	Initiative en vigueur depuis 2000	Alberta, Manitoba, Saskatchewan et gouvernement fédéral
Accord de coopération environnementale dans l'Ouest canadien (accords auxiliaires décrits ci-dessous)	Cet accord prévoit une approche concertée au sein de la région relativement aux questions environnementales à caractère régional et il facilite la coopération en matière d'environnement en favorisant la signature d'ententes bilatérales. Ces ententes peuvent porter, entre autres, sur l'adoption de principes de collaboration pour les évaluations environnementales; la gestion de certaines questions à l'échelle régionale, au besoin; le partage d'information; la coopération au sujet de normes et de procédures, notamment pour la surveillance environnementale et la production de rapports; ainsi que l'établissement de normes et de lignes directrices. L'accord définit également une liste de secteurs d'intervention prioritaires.	Accord en vigueur depuis 1991	Alberta, C.-B., Manitoba, Saskatchewan, T.N.-O. et Yukon
<i>Accord de coopération environnementale dans l'Ouest canadien – Groupe de travail sur la gestion des déchets dangereux</i>	Ce groupe de travail a été formé afin de faciliter la gestion relative à la production de déchets dangereux dans l'Ouest canadien.	Groupe de travail existant (en théorie) depuis 1993 (mais aucune activité depuis 1995)	Provinces de l'Ouest

Secteur d'intervention : ENVIRONNEMENT			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
<i>Accord de coopération environnementale dans l'Ouest canadien</i> – Groupe de travail sur les réservoirs souterrains	Ce groupe de travail avait pour mandat d'examiner les questions relatives à la gestion et au fonctionnement des réservoirs de pétrole souterrains dans l'Ouest canadien.	Groupe de travail actif de 1990 à 1997	Provinces de l'Ouest (mandat maintenant assuré par un organisme national)
<i>Accord de coopération environnementale dans l'Ouest canadien</i> – Groupe de travail sur la réduction et le recyclage des déchets	Ce groupe de travail, qui représente l'Ouest canadien et le Nord du pays, assure l'échange d'information au sujet des plans de gestion relatifs à la réduction et au recyclage des déchets.	Groupe de travail actif depuis 1991	Provinces de l'Ouest et territoires
<i>Accord de coopération environnementale dans l'Ouest canadien</i> – Comité provincial-territorial de coordination des questions relatives à la qualité de l'air	Ce comité s'acquitte du mandat suivant : déterminer les sources communes de préoccupation; accroître les possibilités régionales en ce qui a trait à la réduction, à l'utilisation et à l'élimination des gaz à effet de serre; définir les principes appelés à guider les ententes intergouvernementales; et mettre au point des programmes conjoints de surveillance et de recherche.	Comité actif depuis 1991	Provinces de l'Ouest, territoires et gouvernement fédéral
Secteur d'intervention : FINANCES			
Entente entre l'Alberta et la C.-B. en vue de l'échange d'information concernant l'administration et l'application des taxes provinciales	Cette entente favorise l'échange d'information aux fins de l'administration des taxes provinciales; l'assistance mutuelle pour déterminer l'assujettissement aux taxes; ainsi que les enquêtes ou les vérifications conjointes, lorsqu'elles sont dans l'intérêt des deux provinces. L'entente touche plusieurs lois de l'Alberta et de la C.-B., dont celles relatives à la taxe sur les carburants et à la taxe sur l'hébergement hôtelier (<i>Fuel Tax Act et Hotel Room Tax Act</i>).	Entente en vigueur depuis 1988	Alberta et C.-B.
Entente entre l'Alberta et le Manitoba en vue de l'échange d'information concernant la taxe sur le tabac	Cette entente facilite la coopération entre les deux provinces pour les questions relatives à l'administration et à l'application de la taxe sur le tabac, en intensifiant l'échange d'information dans les secteurs d'intérêt commun.	Entente en vigueur depuis 1982	Alberta et Manitoba
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan en vue de l'échange d'information concernant l'administration et l'application des taxes provinciales	Cette entente favorise l'échange d'information aux fins de l'administration des taxes provinciales; l'assistance mutuelle pour déterminer l'assujettissement aux taxes; ainsi que les enquêtes ou les vérifications conjointes, lorsqu'elles sont dans l'intérêt des deux provinces. L'entente touche plusieurs lois de l'Alberta et de la Saskatchewan, dont celles relatives à la taxe sur les carburants et à la taxe sur l'hébergement hôtelier (<i>Fuel Tax Act et Hotel Room Tax Act</i>).	Entente en vigueur depuis 1988	Alberta et Saskatchewan
Ententes concernant l'échange d'information sur les lois relatives aux taxes	Le Manitoba a conclu des ententes avec presque tous les gouvernements au Canada concernant l'échange d'information. Ces ententes portent sur les lois relatives à l'impôt et aux taxes (<i>Loi de l'impôt sur le capital des corporations, Loi de la taxe sur l'essence, Loi sur la taxe minière, Loi de la taxe sur les ventes au détail, Loi de la taxe sur le tabac, Loi de la taxe sur le carburant, Loi de la taxe sur le pari mutuel, Loi sur le revenu et loi relative à l'impôt salarial</i>).	Ententes en vigueur (depuis 1986 avec la C.-B., depuis 1989 avec l'Alberta et depuis 1993 avec la Saskatchewan)	Manitoba, Alberta, C.-B. et Saskatchewan
Entente relative aux institutions financières	En 1988, l'Alberta, la C.-B., le Manitoba et la Saskatchewan ont signé une entente interprovinciale visant à faciliter l'échange d'information sur les institutions financières exerçant leurs activités dans les quatre provinces de l'Ouest canadien. Cette collaboration régionale a été intégrée à un processus fédéral-provincial axé sur l'harmonisation des lois et des politiques à l'échelle de tout le pays.	Entente en vigueur depuis 1988	Provinces de l'Ouest (coopération touchant maintenant toutes les provinces canadiennes)

Secteur d'intervention : FINANCES			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Rapports des ministres des Finances de l'Ouest	En 1990, les premiers ministres de l'Ouest ont demandé à leurs ministres des Finances de produire chaque année un rapport sur les défis que doit relever l'Ouest canadien sur les plans de l'économie et des finances publiques. Ces rapports sont produits conjointement par les quatre ministres, puis soumis aux premiers ministres de l'Ouest à l'occasion de leur conférence annuelle.	Initiative courante depuis 1990	Provinces de l'Ouest
Société des loteries de l'Ouest canadien	La Société des loteries de l'Ouest canadien est un organisme régional chargé de promouvoir les produits de loterie en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan.	Initiative courante depuis 1974	Alberta, Manitoba et Saskatchewan (participation des territoires comme membres associés)
Secteur d'intervention : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	Cette entente a facilité le traitement des demandes relatives aux services médicaux et hospitaliers fournis par le gouvernement de la Saskatchewan aux résidents de l'Alberta vivant dans la réserve indienne d'Onion Lake, qui chevauche la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta.	Entente en vigueur de 1988 au milieu des années 1990	Alberta et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	En vertu de cette entente relative au régime de soins dentaires, le ministère de la Santé de la Saskatchewan a fourni des services de sensibilisation à la santé dentaire et des services préventifs aux enfants de résidents de l'Alberta fréquentant les écoles primaires situées sur le territoire de la ville de Lloydminster.	Entente en vigueur de 1983 au milieu des années 1990	Alberta et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	Ce partenariat entre l'Alberta et la Saskatchewan a permis l'établissement d'un centre conjoint pour les services à l'enfant et à la famille, résultant de l'installation des bureaux de la direction générale des services à l'enfant et à la famille de la Saskatchewan (ministère des Services sociaux) et de la Ribstone Child and Family Services Authority (gouvernement de l'Alberta) dans un même immeuble. Cette approche simplifiée et concertée pour la prestation des services résulte de longues consultations au sein de la collectivité.	Entente en vigueur depuis 2002	Alberta et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	Grâce à cette entente, les Services de santé mentale de la Saskatchewan (région de North Battleford) ont pu fournir des services communautaires de santé mentale aux résidents de l'Alberta vivant à Lloydminster et dans les environs. Le ministère de la Santé de l'Alberta remboursait à la Saskatchewan le coût de ces services.	Entente en vigueur de 1973 au milieu des années 1990	Alberta et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	Cette entente entre l'Alberta, la Saskatchewan et la ville de Lloydminster, qui renouvelait des ententes antérieures conclues avec la Saskatchewan, a permis à des résidents de l'Alberta vivant à Lloydminster de recevoir des soins de santé à domicile. Le ministère de la Santé de l'Alberta remboursait à la Saskatchewan le coût de ces services.	Entente en vigueur de 1990 au milieu des années 1990	Alberta et Saskatchewan
Entente entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet de la ville de Lloydminster	Aux termes de cette entente entre le ministère de la Santé de l'Alberta et les commissions scolaires de Lloydminster, le ministère de la Santé de l'Alberta, par l'intermédiaire des Services d'orthophonie et d'audiologie (Division de la santé publique) a fourni des fonds aux commissions scolaires de Lloydminster pour que des enfants de l'Alberta puissent recevoir des services d'orthophonie.	Entente en vigueur de 1989 au milieu des années 1990	Alberta et Saskatchewan

Secteur d'intervention : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Initiative de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie	Des organismes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie dans les provinces de l'Ouest ont mis sur pied une initiative ayant pour objectif de renforcer les familles et les collectivités, de proposer diverses méthodes de traitement pour répondre aux besoins des jeunes, de réduire le chevauchement des services et de promouvoir la coopération interprovinciale. Chacune des provinces a rétabli d'anciennes initiatives de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, a élargi les initiatives en place et a annoncé de nouvelles initiatives, en plus d'échanger de l'information sur les programmes existants.	Initiative en vigueur depuis 1988	Provinces de l'Ouest
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) – Groupe de travail national sur la politique en matière de toxicomanie	Le groupe de travail national sur la politique en matière de toxicomanie du CCLAT assure le suivi des questions stratégiques, prépare des documents de discussion de politique et aide à coordonner les politiques relatives aux toxicomanies et au jeu compulsif partout au Canada.	Initiative en vigueur depuis 1992	Alberta, C.-B., Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec
Conseil exécutif canadien sur les toxicomanies	Ce conseil constitue une tribune importante pour définir l'orientation de la politique publique nationale en matière de toxicomanie. Il est composé de dirigeants d'organismes de lutte contre les toxicomanies ou d'organismes provinciaux reconnus exerçant leurs activités au Canada et approuvés par le comité de direction.	Initiative en vigueur depuis 2002	Alberta, C.-B., Manitoba, Ontario et gouvernement fédéral
Coopération relative à la détection de fraudes en matière d'aide sociale et aux enquêtes connexes	L'Alberta a signé des ententes de partage d'information (protocoles d'entente) avec la C.-B., le Manitoba et la Saskatchewan en vue de démasquer les personnes qui touchent des prestations d'aide sociale dans deux provinces à la fois. Ces ententes visant à prévenir les cas de fraude, à y mettre fin ou à poursuivre les coupables en justice ont été remplacées par une initiative nationale en 1998.	Collaboration en vigueur de 1992 à 1998 (C.-B. - 1992; Saskatchewan - 1994; Manitoba - 1995)	Alberta, C.-B., Manitoba et Saskatchewan
Ententes interprovinciales relatives à la facturation réciproque des services médicaux et hospitaliers	Presque toutes les provinces ont conclu des ententes bilatérales types pour satisfaire à l'exigence de " transférabilité " imposée par la Loi canadienne sur la santé. Les deux ententes les plus courantes sont les suivantes : l'Entente pour la facturation réciproque des soins médicaux fournis par des médecins à l'extérieur de la province et les ententes interprovinciales de services réciproques en matière de soins hospitaliers et de soins médicaux.	Ententes en vigueur	Toutes les provinces (à l'échelle nationale) – collaboration et discussions entre les provinces de l'Ouest
Partenariat des Prairies, du Nord et du Pacifique au sujet du syndrome d'alcoolisme foetal (SAF)	Ce partenariat a été formé par les trois provinces des Prairies. Lors de sa création, en 1998, trois projets provinciaux ont été annoncés : le Manitoba devait mettre au point un modèle pour diagnostiquer le SAF dans les endroits éloignés; la Saskatchewan devait produire du matériel de formation à l'intention des professionnels de la santé; et l'Alberta devait définir des guides de pratique clinique pour les médecins et les sages-femmes. La composition et les activités du partenariat se sont élargies depuis 1998.	Partenariat existant depuis 1998 (membres initiaux : provinces des Prairies; ajout des territoires et de la C.-B. par la suite)	Provinces de l'Ouest et territoires
Rationalisation de l'enseignement supérieur en médecine	Lors de la conférence qui les a réunis à Banff en 1992, les ministres de la Santé ont décidé d'établir une stratégie nationale sur la gestion des effectifs médicaux. Quatre comités régionaux ont été créés, pour la région Ouest-Nord, l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Il est important de noter que, malgré l'existence de ces quatre comités régionaux, il s'agit d'une initiative nationale.	Initiative en vigueur depuis 1992	Toutes les provinces (comité de la région Ouest-Nord)
Centres d'excellence	Les provinces se sont engagées à établir des centres d'excellence pour les soins de santé et à partager ainsi leurs ressources humaines et leur équipement médical. Lors de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest tenue en 2002, on a annoncé la mise sur pied d'un réseau de centres spécialisés pour la chirurgie pédiatrique/cardiaque. La neurochirurgie au scalpel gamma sera concentrée dans la ville de Winnipeg.	Initiative en vigueur depuis 2002	Toutes les provinces et les territoires (collaboration entre les provinces de l'Ouest dans les centres régionaux)

Secteur d'intervention : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
“ Rapport sur les meilleures pratiques ” produit par les provinces de l'Ouest concernant l'emploi des jeunes et l'endettement des étudiants	Les provinces de l'Ouest ont produit un “ rapport sur les meilleures pratiques ”, dans lequel elles exposaient clairement leur approche concertée relativement aux discussions nationales en vue d'une stratégie favorisant l'emploi chez les jeunes et de la réduction de l'endettement des étudiants. Ce rapport a été présenté par la C.-B. à la Conférence annuelle des premiers ministres et accueilli par tous les participants comme une étape en vue de l'établissement d'une stratégie nationale. Les ministres des provinces de l'Ouest responsables du marché du travail ont collaboré à l'établissement d'un “ plan d'action en quatre points relativement à l'emploi chez les jeunes ”.	Initiative en vigueur en 1997 et en 1998	Provinces de l'Ouest
Comité s'occupant des matières radioactives naturelles (MRN) dans l'Ouest canadien	Ce comité s'occupe des questions relatives aux matières radioactives naturelles et coordonne les mesures prises dans ce domaine. Il est composé de représentants de l'industrie et de représentants des ministères visés au sein des gouvernements de l'Alberta, de la C.-B. et de la Saskatchewan.	Comité mis sur pied en 1991	Alberta, C.-B. et Saskatchewan
Western Health Information Collaborative (WHIC)	Ce regroupement découle de la volonté des ministres et des sous-ministres de la Santé dans l'Ouest canadien d'étudier les possibilités de collaboration relativement aux initiatives liées à l'“ infostructure ” de la santé. Il a permis de déterminer les ressources communes qui permettraient de répondre aux besoins d'information des provinces de l'Ouest et des territoires en matière de santé et de favoriser les orientations stratégiques et les initiatives de l'infostructure de la santé à l'échelle nationale. Les projets conjoints portent, entre autres, sur un registre de fournisseurs, des registres de clients, un réseau de données pharmaceutiques (et normes connexes), les données de laboratoire (et normes connexes), l'architecture de l'information, la télésanté et une stratégie relative aux dossiers de santé électroniques.	Collaboration existant depuis 1999	Provinces de l'Ouest, territoires et principaux fournisseurs provinciaux dans le cadre de l'infostructure
Secteur d'intervention : JUSTICE			
Ententes de réciprocité conclues par la C.-B. pour l'exécution des ordonnances de pension alimentaire	La C.-B. a conclu des ententes de réciprocité relativement à l'exécution des ordonnances de pension alimentaire avec toutes les provinces et tous les territoires canadiens, ainsi qu'avec certains États américains.	Ententes courantes	C.-B., provinces et territoires canadiens, États américains
Conference of Western Attorney Generals (CWAG)	La CWAG est un organisme ayant pour mandat de permettre l'échange de points de vue et d'expériences concernant l'administration de la justice, de favoriser la coopération interétatique sur les questions de droit, ainsi que de réaliser des recherches stratégiques et des analyses relatives à l'application des lois.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest et États américains
Partage d'information au sujet des services judiciaires	Les ministères de la Justice partagent couramment de l'information au sujet des services judiciaires. C'est notamment le cas pour les programmes suivants : le modèle constitué par le Tribunal de la violence familiale de Winnipeg, le plan d'action pour contrer le harcèlement avec menaces au Manitoba, la loi adoptée en Alberta pour protéger les citoyens contre la violence familiale, la loi relative à l'exécution civile en Alberta et le protocole relatif à l'exploitation sexuelle d'enfants en C.-B.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest
Formation juridique permanente des procureurs de la Couronne (auparavant : Western Canada Crown Prosecutors' Conference)	Il s'agit d'un cours annuel à l'intention des procureurs en début de carrière. Il réunit des procureurs de la totalité des provinces et des territoires canadiens, dont la C.-B., le Manitoba, la Saskatchewan, les T.N.-O., le Nunavut, le Yukon et l'Ontario.	Initiative courante depuis 1982	Totalité des provinces et des territoires (auparavant : seulement les provinces de l'Ouest)

Secteur d'intervention : JUSTICE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Partage d'information entre les organismes de réglementation des services financiers	Des ententes ont été conclues dans les provinces de l'Ouest et à l'échelle nationale en vue du partage d'information entre les organismes de réglementation des services financiers.	Initiative courante	Provinces de l'Ouest et coopération à l'échelle nationale
Assistance mutuelle pour l'examen des causes criminelles délicates et les poursuites judiciaires connexes (entente informelle)	Il arrive occasionnellement que le bureau du Procureur général d'une province soit placé dans ce qui pourrait devenir ou être considéré comme une situation de conflit d'intérêts. En pareilles circonstances, les provinces de l'Ouest ont pris l'habitude de s'aider mutuellement lorsque des poursuites judiciaires doivent être intentées.	Initiative courante depuis 1988	Provinces de l'Ouest
Ententes de réciprocité autorisant le retrait des permis de conduire	Les provinces des Prairies peuvent procéder au retrait des permis de conduire lorsque des amendes n'ont pas été payées dans les autres provinces participantes.	Ententes en vigueur	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Entente relative au retour des criminels fugitifs	Entente de réciprocité entre l'Alberta, la C.-B., le Manitoba et la Saskatchewan, obligeant le retour des criminels fugitifs.	Entente en vigueur	Provinces de l'Ouest
Entente entre la Saskatchewan et la C.-B. au sujet de la classification des films	Aux termes de cette entente entre la C.-B. et la Saskatchewan, le bureau de classification des films de la C.-B. classe tous les nouveaux films destinés au cinéma commercial et les films vidéos pour adultes au nom de l'organisme de classification des films et des vidéos de la Saskatchewan.	Entente en vigueur depuis 1997	C.-B. et Saskatchewan
Registre des délinquants sexuels	En l'absence d'un registre national, les provinces de l'Ouest se sont engagées à étudier la possibilité de regrouper les registres provinciaux des délinquants sexuels dans un seul réseau. En février 2002, le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement d'un registre national. Le projet de registre dans l'Ouest canadien est donc en suspens.	Initiative lancée en 2001 (sa situation actuelle est incertaine)	Provinces de l'Ouest
Secteur d'intervention : SCIENCES ET TECHNOLOGIE			
Entente entre l'Alberta et la C.-B. concernant le partage de la technologie donnant accès à un réseau pour les entreprises	La C.-B. a mis sur pied un service d'information électronique en ligne donnant accès aux données du Western Procurement Information Network (WPIN). Grâce à l'entente conclue entre les deux provinces, les abonnés peuvent consulter les données dès qu'elles sont disponibles sur le réseau. L'Alberta assure la promotion du réseau à l'échelle provinciale et fournit un soutien technique aux abonnés albertains.	Entente en vigueur depuis 1990	Alberta et C.-B.
Entente entre l'Alberta, la Saskatchewan et la ville de Lloydminster au sujet d'un système d'arpentage et de cartographie	L'Alberta et la Saskatchewan ont convenu d'établir un système d'arpentage et de cartographie.	Entente en cours	Alberta et Saskatchewan
Centre canadien de rayonnement synchrotron	Construit en Saskatchewan, le Centre canadien de rayonnement synchrotron constituera l'une des plus puissantes sources de rayonnement synchrotron au monde. Ses installations permettront à des chercheurs des milieux universitaires, gouvernementaux et industriels de réaliser des études uniques en leur genre en sciences des matériaux et en sciences chimiques et biologiques. Le financement du Centre est assuré par l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le gouvernement fédéral.	Collaboration depuis 2002	Alberta, Saskatchewan, Ontario et gouvernement fédéral
Base de recherche et de lancement de fusées de Churchill	Cette base permanente au Manitoba a été utilisée par des scientifiques des universités de l'Ouest canadien pour mettre au point des fusées et réaliser des recherches sur la haute atmosphère. Construite au cours des années 1950, elle constituait un important centre d'activité pour l'industrie aérospatiale canadienne.	Collaboration entre les années 1950 et 1998	Provinces de l'Ouest

Secteur d'intervention : SCIENCES ET TECHNOLOGIE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Earth Environment Space Initiative (EESI)	Les ministres responsables des sciences et de la technologie de l'Ouest canadien ont établi un groupe de travail composé de représentants des gouvernements provinciaux et de l'industrie. Les ministres de l'Ouest et les partenaires industriels de l'EESI se sont engagés, par la signature d'un protocole d'entente, à collaborer à la réalisation d'un petit programme d'observation de la Terre par satellite.	Initiative courante depuis 1990	Provinces de l'Ouest
Genome Prairie	La société Genome Prairie exerce ses activités en collaboration avec Genome Canada et quatre autres centres régionaux de recherche sur le génome humain. Elle bénéficie aussi de la collaboration des gouvernements de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, du secteur privé, de laboratoires fédéraux, d'universités des Prairies et d'autres organismes nationaux et internationaux voués à la recherche. Il s'agit d'une société sans but lucratif ayant pour mission de promouvoir la recherche en génomique dans la région des Prairies.	Initiative courante	Alberta, Manitoba, Saskatchewan, secteur privé et universités
Industrial Technology Centre (ITC)	L'Alberta Research Council et le Saskatchewan Research Council sont au nombre des organismes de recherche qui sont associés au International Technology Centre. Aucune entente officielle n'a été conclue. On a déjà discuté de la possibilité d'établir une entente plus formelle.	Initiative courante	Alberta et Saskatchewan
Protocole d'entente portant sur la coordination des initiatives touchant les sciences et la technologie en vue de la diversification de l'économie de l'Ouest	À la Conférence des premiers ministres de l'Ouest tenue en 1994, les provinces de l'Ouest et les territoires ont convenu d'accroître leur coopération en matière de sciences et de technologie afin de stimuler le développement économique, la création de richesses et la création d'emplois. Le protocole d'entente qu'ils ont signé porte sur trois secteurs de coopération : l'infrastructure stratégique, la recherche et la commercialisation technologique, ainsi que la sensibilisation aux sciences et à la technologie.	Entente en vigueur depuis 1996	Alberta, C.-B., Manitoba, Saskatchewan, territoires et Diversification de l'économie de l'Ouest
Pacific Institute for the Mathematical Sciences (PIMS)	Cet institut est le fruit de la collaboration de cinq universités de l'Alberta et de la C.-B. Il a pour mission de promouvoir tous les aspects des sciences mathématiques en encourageant, en coordonnant et en facilitant les activités des spécialistes des mathématiques en Alberta et en C.-B., ainsi qu'en faisant en sorte qu'ils aient des liens plus étroits avec ceux qui oeuvrent dans des industries, des entreprises et des administrations publiques, de même qu'avec d'autres spécialistes des mathématiques à l'étranger.	Initiative courante	Alberta, C.-B. et cinq universités de l'Ouest
Ententes relatives aux conseils de recherche provinciaux	Ces protocoles d'accord et d'entente signés entre le Saskatchewan Research Council et l'Alberta Research Council, de même qu'entre le Saskatchewan Research Council et le Conseil de l'innovation économique et de la technologie du Manitoba, ont favorisé l'établissement de relations de travail coopératives et d'ententes assurant une utilisation optimale des ressources des provinces visées pour l'application des sciences et de la technologie aux fins du développement économique et régional.	Ententes expirées en 2002	Saskatchewan et Alberta; Saskatchewan et Manitoba
Projet KAON du laboratoire TRIUMF (séparation de particules subatomiques)	L'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan ont signé des protocoles d'entente avec la C.-B. pour appuyer la réalisation du projet KAON. Le gouvernement fédéral a versé des fonds pour le financement des opérations et des immobilisations. Le projet a permis l'établissement du TRIUMF-KAON Ventures Office, qui a également bénéficié de l'appui financier du gouvernement de la C.-B.	Ententes en vigueur de 1991 à 1998	Provinces de l'Ouest (avec financement du gouvernement fédéral)
TRLabs	TRLabs est le plus important consortium de recherche dans le domaine des technologies de l'information et des communications au Canada. Grâce à la collaboration des milieux industriels, universitaires et gouvernementaux, TRLabs exerce ses activités dans cinq laboratoires en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan.	Collaboration courante	Alberta, Manitoba, Saskatchewan, secteur privé et universités

Secteur d'intervention : SCIENCES ET TECHNOLOGIE			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Conférence sur les télécommunications organisée par les gouvernements de l'Ouest canadien	Les provinces de l'Ouest et les territoires étaient associés à cette conférence, dont l'objectif était de permettre l'échange d'information et de favoriser les initiatives conjointes dans le domaine des télécommunications. Ils avaient l'intention de conclure une entente interprovinciale sur le partage d'information en matière de télécommunications.	Initiative courante depuis 1993	Provinces de l'Ouest et territoires
Comité de biotechnologie dans les provinces de l'Ouest	L'Alberta Science and Research Authority (ASRA) siège à un comité de biotechnologie réunissant des représentants des quatre provinces de l'Ouest.	Initiative courante depuis 1999	Provinces de l'Ouest
WestGrid (grille de calcul en réseau à l'échelle interprovinciale)	WestGrid est un projet de 30 millions de dollars permettant l'interconnexion et le partage des ressources informatiques de huit établissements de recherche en Alberta et en C.-B., afin de renforcer leurs capacités. WestGrid pourrait finir par constituer un modèle de grille à l'échelle nationale.	Initiative courante depuis 2002	Alberta et C.-B.
Secteur d'intervention : COMMERCE (interprovincial et international)			
Accord sur le commerce intérieur (ACI)	L'ACI vise à promouvoir la libre circulation des personnes, des produits, des services et des capitaux dans l'ensemble du pays, en éliminant les obstacles au commerce. Il est divisé en chapitres portant sur onze secteurs d'intervention : les marchés publics, l'investissement, les mesures en matière de consommation, les produits agricoles, les boissons alcooliques, les ressources naturelles, l'énergie, les communications, les transports et la protection de l'environnement. L'ACI remplace de nombreux accords commerciaux déjà conclus entre les provinces de l'Ouest. Le chapitre 18 ouvre la voie à la libéralisation des échanges à l'échelle régionale. Jusqu'ici, aucune initiative n'a été entreprise dans l'Ouest aux termes de ce chapitre.	Accord en vigueur depuis 1995	Totalité des provinces et des territoires et gouvernement fédéral
Rencontres intersectorielles	Des fonctionnaires de l'Ouest canadien, oeuvrant dans le secteur du commerce, rencontrent deux fois par année des représentants de Diversification de l'économie de l'Ouest, des Affaires étrangères, d'Industrie Canada et de Sciences et Technologie Canada afin d'assurer une coopération maximale pour l'expansion des exportations dans l'Ouest canadien et la diversification de l'économie de l'Ouest.	Rencontres courantes	Provinces de l'Ouest et gouvernement fédéral
EXEU – Exportateurs aux États-Unis (auparavant : NEEF Plus)	Le programme EXEU, parrainé par le gouvernement fédéral, aide les entreprises canadiennes à établir des liens avec des marchés d'exportation aux États-Unis. Des missions commerciales Alberta-C.-B. et Alberta-Saskatchewan-Manitoba ont été organisées aux États-Unis dans le cadre de ce programme.	Initiative courante	Toutes les provinces, avec possibilités de coopération régionale
Promotion du commerce et représentation à l'étranger	Des activités conjointes de promotion du commerce ont été envisagées pour un certain nombre de régions – y compris la Chine, le Mexique et le Vietnam – dans des secteurs comme l'équipement et la technologie agricoles, les télécommunications, les produits alimentaires à valeur ajoutée, ainsi que l'équipement et la technologie liés à l'environnement. Un groupe de travail axé sur le Mexique a été formé afin d'examiner les intentions relatives à ce marché et de recommander des projets auxquels pourraient participer des entreprises venant de plusieurs provinces.	Initiative courante depuis 1992	Provinces de l'Ouest
Promotion du commerce et représentation à l'étranger – Mission commerciale d'Équipe Canada Ouest	Cette première mission, qui était axée sur l'accroissement des échanges commerciaux, a été organisée par les provinces de l'Ouest, les territoires, le gouvernement fédéral et des délégués d'entreprise. Elle s'est déroulée principalement en Californie. Les entreprises participantes ont signé 19 contrats d'une valeur totale de 92,8 millions de dollars.	Première mission réalisée en novembre 2001	Provinces de l'Ouest, territoires et gouvernement fédéral

Secteur d'intervention : COMMERCE (interprovincial et international)			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Comité fédéral-provincial des fonctionnaires en charge du commerce dans l'Ouest canadien	En 1987, lorsqu'ils se sont réunis à l'occasion de leur conférence annuelle, les premiers ministres de l'Ouest ont convenu d'unir leurs efforts dans le domaine de la promotion du commerce et de la représentation à l'étranger. Le comité a collaboré à la réalisation de nombreuses missions commerciales, d'expositions et d'autres activités.	Initiative courante depuis 1987 (comité se réunissant deux fois par année)	Provinces de l'Ouest et gouvernement fédéral
Accord de réduction des obstacles au commerce dans l'Ouest, ou " Accord de l'Ouest "	Il s'agit d'un accord administratif visant à réduire les obstacles au commerce dans le secteur des services d'imprimerie dans l'Ouest canadien. Cet accord intergouvernemental est toujours en vigueur. Toutefois, les mesures prévues dans l'accord ont été remplacées, à toutes fins pratiques, par celles de l'Accord sur le commerce intérieur.	Accord en vigueur depuis 1992	Provinces de l'Ouest
Secteur d'intervention : TRANSPORTS			
Entente entre la C.-B. et l'Alberta au sujet de l'immatriculation des remorques agricoles	Cette entente fait en sorte que les remorques agricoles commerciales conduites par les agriculteurs résidant dans le secteur de Peace River situé en Alberta n'ont pas besoin d'être immatriculées en C.-B.	Entente en vigueur depuis 1960	Alberta et C.-B.
Stations conjointes pour l'inspection des véhicules	L'Alberta et la Saskatchewan exploitent des stations conjointes pour l'inspection des véhicules. (L'Alberta et la C.-B. sont en train de négocier une entente officielle.)	Initiative courante depuis 1995	Alberta et Saskatchewan
Spécifications du bitume liquide	L'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan échangent de l'information et collaborent à l'établissement des spécifications relatives au bitume liquide.	Collaboration courante	Alberta, Manitoba et Saskatchewan
Financement conjoint de travaux à l'intersection de la route 14 et de la route 17, au nord de la rivière Saskatchewan Nord	Aux termes d'une entente conclue entre l'Alberta et la Saskatchewan, la Saskatchewan réalise des travaux d'entretien et d'amélioration sur ce tronçon de la route, et l'Alberta assume la moitié des coûts.	Entente courante	Alberta et Saskatchewan
Harmonisation des conditions d'obtention d'un permis spécial pour les chargements surdimensionnés ou trop lourds	Les provinces de l'Ouest sont en train de négocier un protocole d'entente visant à réduire les obstacles au transport interprovincial, grâce à l'amélioration de la compatibilité des normes relatives aux dimensions et aux poids des véhicules faisant l'objet de permis spéciaux en raison de leurs chargements surdimensionnés ou trop lourds. Une ébauche a été soumise au Conseil des ministres, lorsqu'il s'est réuni à Winnipeg en septembre 2002.	Entente prévue pour la fin de 2002	Provinces de l'Ouest
Northern Great Plains Inc. – Projet relatif à l'infrastructure en matière de commerce et de transport	Northern Great Plains Inc. est un organisme voué à la prospérité économique de la région des Grandes plaines du Nord, comprenant des États du Midwest américain, le Manitoba et la Saskatchewan. Le Manitoba et la Saskatchewan participent à un projet de trois ans, entrepris en mai 2002, qui vise à faire en sorte que l'infrastructure en matière de commerce et de transport réponde aux besoins de la région.	Collaboration courante depuis 2002	Manitoba, Saskatchewan, Iowa, Minnesota, Nebraska, Dakota du Nord et Dakota du Sud
Projet relatif à l'aménagement d'un poste frontalier, auquel participent le Dakota du Nord, le Manitoba et la Saskatchewan	Ce projet consiste à définir un modèle permettant de parvenir à une coordination internationale relativement à la construction, à la planification, à la programmation et à l'exploitation d'un poste frontalier secondaire (passages frontaliers peu fréquents), puis à appliquer ce modèle à la frontière entre Pembina (Dakota du Nord) et Emerson (Manitoba). Un comité de planification pour la frontière entre Pembina et Emerson a été formé en vue de travailler à l'application des recommandations.	Projet en voie de réalisation	Manitoba, Saskatchewan et Dakota du Nord
Entente de réciprocité entre l'Alberta et la Saskatchewan au sujet du camionnage	Grâce à cette entente entre les deux provinces, les camions peuvent traverser la frontière sans devoir obtenir ou payer l'immatriculation de leur véhicule dans la province voisine.	Entente en vigueur depuis 1989	Alberta et Saskatchewan

Secteur d'intervention : TRANSPORTS			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Conseil régional des ministres des Transports de l'Ouest	En juillet 2002, les ministres des Transports de l'Ouest ont signé une déclaration témoignant de leur intention de collaborer en matière de réglementation, de politique et de planification des transports. Conscients que le réseau de transport constitue, dans une large mesure, une ressource partagée, ils tenaient à officialiser le processus destiné à faciliter une approche régionale concertée relativement à la politique de transport et à la planification de questions d'intérêt commun – dont une représentation conjointe auprès du gouvernement fédéral – par l'intermédiaire d'un conseil régional, au besoin.	Entente en vigueur depuis 2002 (déclaration d'intention signée en juillet 2002; protocole d'entente signé le 18 nov. 2002)	Provinces de l'Ouest
Normalisation des poids et des dimensions des véhicules (Conseil des ministres)	Ce protocole d'entente signé par les ministres des Transports vise à uniformiser davantage la réglementation relative au poids et à la dimension des véhicules commerciaux qui franchissent les frontières provinciales et territoriales.	Entente en vigueur depuis 1988	Provinces de l'Ouest
Normalisation des poids et des dimensions des véhicules	En Amérique du Nord, dans le cadre du Régime international d'immatriculation (RII), un groupe de travail sur les poids et dimensions des véhicules s'occupe du calcul proportionnel des droits d'immatriculation à l'échelle des dix provinces canadiennes et de 49 États américains. Au Canada, une entente a été conclue afin d'assurer simplement la réciprocité relative aux véhicules visés par le RII. Cette entente, signée en 2001, a remplacé une entente antérieure. (Un groupe de travail pour la région de l'Ouest relève aussi de cette entente.)	Collaboration courante	Totalité des provinces et des territoires au Canada et États américains (participation des provinces de l'Ouest à un groupe de travail)
Transport des marchandises dangereuses – Groupe de travail de l'Ouest sur la conformité	Ce groupe de travail a pour mandat d'assurer la coordination des activités relatives à la conformité et à l'application des lois sur le transport des marchandises dangereuses; de repérer les secteurs qui posent des problèmes, afin de recommander et d'adopter des solutions appropriées; ainsi que de favoriser une approche concertée efficace pour les procédures d'inspection et d'application des lois.	Coopération depuis 1987	Provinces de l'Ouest
Protocole d'entente relatif à la réglementation sur les transports	Ce protocole d'entente vise à réduire les obstacles au transport interprovincial et au transport territorial.	Entente en vigueur depuis 1988	Provinces de l'Ouest
Western Association of Canadian Highway Officials (WACHO)	Les activités de cette association de responsables des routes dans l'Ouest canadien comprennent, entre autres, l'échange et la coordination de données techniques et administratives, les mesures prises pour favoriser la coopération, la formation de réseaux et l'établissement de relations professionnelles.	Réunion annuelle (association essentiellement abolie en 1995)	Provinces de l'Ouest
Comité relatif au Code national de sécurité (CNS) dans l'Ouest canadien	Ce comité informel, composé de responsables de l'application du Code national de sécurité (directeurs bénéficiant d'une délégation de pouvoirs du fédéral), s'efforce d'harmoniser les règles du CNS touchant les cotes de sécurité et les profils des conducteurs dans l'ensemble de l'Ouest canadien.	Initiative courante (réunions deux fois par année)	Provinces de l'Ouest
Administrateurs du transport ferroviaire dans les provinces de l'Ouest	Les activités de ce regroupement comprennent, entre autres, l'échange et la coordination de données techniques et administratives entre les responsables du transport ferroviaire, les mesures prises pour favoriser la coopération, ainsi que l'établissement de réseaux.	Collaboration courante depuis 2000 (rencontre annuelle)	Provinces de l'Ouest

Secteur d'intervention : RÉUNIONS ET INSTITUTIONS CLÉS			
Initiative	Description	Calendrier	Participants
Council of State Governors – West (CSG-WEST)	Le CSG-WEST est un organisme public, non partisan et sans but lucratif au service des autorités législatives des États de l'Ouest américain. L'Alberta et la C.-B. sont des membres associés. Le CSG-WEST a pour mandat de promouvoir l'excellence des organes législatifs grâce à la coopération régionale, à la collaboration et au perfectionnement professionnel.	Conseil existant depuis 1947	Alberta, C.-B. et États de l'Ouest américain
Northern Great Plains Inc.	Il s'agit d'un organisme voué à la prospérité économique de la région des Grandes plaines du Nord, comprenant des États du Midwest américain, le Manitoba et la Saskatchewan.	Organisme existant depuis 1997	Manitoba, Saskatchewan, Iowa, Minnesota, Nebraska, Dakota du Nord et Dakota du Sud
Pacific NorthWest Economic Region (PNWER)	Le partenariat PNWER, composé de membres des secteurs public et privé, a été créé en vertu de lois adoptées par l'Alaska, l'Idaho, le Montana, l'Oregon, l'État de Washington, l'Alberta, la C.-B. et le Yukon. Il a pour but d'accroître le bien-être économique et la qualité de vie de tous les habitants de la région. L'organisme est doté d'un comité de direction, d'un conseil de délégués, d'un secrétariat, de groupes de travail et d'un conseil du secteur privé. Il organise des conférences. Le conseil de délégués encourage les membres du partenariat à établir des relations bilatérales et des liens à caractère régional.	Organisme existant depuis 1991	Alberta, C.-B., Yukon, Alaska, Idaho, Montana, Oregon et Washington
Conférence des premiers ministres de l'Ouest	Il s'agit d'une rencontre annuelle des premiers ministres de l'Ouest et des leaders territoriaux.	Rencontres tenues depuis 1973 (habituellement à la fin du printemps)	Premiers ministres de l'Ouest et leaders territoriaux
Rencontres entre les premiers ministres de l'Ouest et les gouverneurs des États de l'Ouest américain	Afin d'intensifier les échanges et la coopération entre l'Ouest canadien et l'Ouest américain, les premiers ministres de l'Ouest ont convenu d'assister aux réunions de l'association des gouverneurs de l'Ouest américain et les gouverneurs de l'Ouest américain, aux Conférences des premiers ministres de l'Ouest. Les premiers ministres et les gouverneurs ont décidé de se doter d'un comité officiel appelé à servir d'intermédiaire entre les hauts fonctionnaires des provinces et des États visés, ainsi que de créer diverses possibilités d'échanges et de coopération. Ils examinent aussi diverses options relativement à des mécanismes informels de prévention des différends.	Rencontres courantes depuis 1999	Provinces de l'Ouest canadien et États de l'Ouest américain

RÉFÉRENCES

Elton, David (1988). "Federalism and the Canadian West" dans R. D. Olling et M.W. Westmacott, éd., *Perspectives on Canadian Federalism*, Scarborough, Prentice-Hall.

Gibbins, Roger (1982). *Regionalism: Territorial Politics in Canada and the United States*, Toronto, Butterworth.

Gouvernements de l'Alberta, de la C.-B., du Manitoba, des T.N.-O., de la Saskatchewan et du Yukon (1993). *Working Together: An Inventory of Intergovernmental Cooperation in Western Canada 1980-1993*.

Roach, Robert (2003). *Convergence des intérêts : arguments en faveur de la coopération interprovinciale dans l'Ouest canadien*, Calgary, Canada West Foundation.

Tomblin, Stephen G. (1995). *Ottawa and the Outer Provinces: The Challenge of Regional Integration in Canada*, Toronto, James Lorimer and Company.

Westmacott, M. et P. Dore (1977). "Intergovernmental Cooperation in Western Canada: The Western Economic Opportunities Conference" dans J. Peter Meekison, éd., *Canadian Federalism: Myth or Reality*, 3^e édition, Toronto, Metheun.

CANADA WEST FOUNDATION

P.O. BOX 6572, Station D

Calgary, Alberta T2P 2E4

Ph: 403.264.9535

Fax: 403.269.4776

www.cwf.ca